

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains produits originaires d'Ukraine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/1132 de la Commission du 03.06.2025 – [JO C du 05.06.2025](#)

Type de mesure : fin des mesures de libéralisation temporaire des échanges avec l'Ukraine, application de l'accord d'association, adaptation des volumes des contingents pour l'année 2025.

Date d'application de la mesure : 06.06.2025

Produit concerné : certains produits originaires d'Ukraine soumis à contingents tarifaires gérés selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Pays d'origine : Ukraine